

APPEL À CANDIDATURE

Master professionnel en intervention MUSICOTHÉRAPEUTIQUE

Coconstruit entre la Faculté de Médecine de Sousse
et l'Institut Supérieur de Musique de Sousse

— Année universitaire 2026-2027 —

La candidature est ouverte pour les titulaires :

- D'un diplôme de Médecine.
- Une licence/Maîtrise en Musique et Musicologie, en Sciences Humaines et/ou Sociales, (de Psychologie, de Psychomotricité, d'Ergothérapie, d'Orthophonie ou d'un domaine analogue).
- Une formation, et une pratique-musicale actuelle sont exigées et évalués par la commission d'admission.

1er mai – 31 mai 2026 :

Ouverture officielle des préinscriptions au Mastère
via le site de la FMSO (Lien : <http://193.95.30.42/fms/inscription.php>)



Master : **Intervention Musicothérapeutique**

I. COORDINATEURS DU MASTER

Coordinateur 1:

- Dr. Wassim JOMAA
- E-mail: jomaawassim@gmail.com

Coordinatrice 2:

- Pr. Ag. Bochra Norhène SAGUEM
- E-mail: saguem.bochra@gmail.com

Comité de pilotage:

- Pr . Jaafar NAKHLI
 - Pr . Ahlem MTIRAOUI
 - Dr. Fakher HAKIMA
 - Dr. Refka SASSI
-

II. OBJECTIFS DU CEC

Ce master a pour objectif d'offrir à des professionnels issus du domaine médical, musical ou des sciences humaines et sociales la possibilité d'acquérir les fondements théoriques et pratiques de la musicothérapie, appliqués aux contextes de soin, d'accompagnement et de soutien psychologique. Il vise également à développer des compétences permettant d'utiliser la musique comme médiation thérapeutique, tout en sensibilisant aux bases scientifiques, cliniques et méthodologiques nécessaires à l'intervention et à la recherche dans ce domaine.

III. PUBLIC CIBLE

1. Tout étudiant ayant validé son 2ème cycle d'études médicales.
2. Tout étudiant titulaire d'une licence/Maîtrise en Musique et Musicologie, en Sciences Humaines et/ou Sociales, (de Psychologie, de Psychomotricité, d'Ergothérapie, d'Orthophonie ou d'un domaine analogue

précisé par le comité de pilotage), a le droit de présenter sa demande de candidature à ce master.

- Une formation, et une pratique musicale actuelle sont exigées et évalués par la commission d'admission.
- La sélection des candidats se fait sur dossier selon les critères fixés par la commission du mastère (curriculum vitae, lettre de motivation, diplômes, un relevé de notes de leurs trois dernières années de formation).

IV. CAPACITE D'ACCUEIL

25 apprenants par promotion (une promotion tous les 2 ans)

V. DESCRIPTIF DE L'ENSEIGNEMENT

1. **Démarrage du Master :** L'enseignement de la formation a débuté au cours de l'année Universitaire 2020-2021.
2. **Durée d'études:** 2 années d'étude clôturées par un mémoire de fin d'études
3. **Volume horaire:** 1064 heures de cours théoriques et pratiques (soit 4 semestres étalés sur 56 séminaire.
4. **Modules enseignés:**

Tout au long de la formation, chaque apprenant aura un apprentissage qui comporte les modules suivants:

Semestre 1

1. Introduction à la psychiatrie : sémiologie, nosographie
2. Théories du développement et développement psychomoteur
3. Formation musicale, musicologique et art-thérapie
4. Le groupe : psychologie sociale & théorie des organisations
5. Musicothérapie réceptive & active
6. Accompagnement, improvisation clinique / Musique, neurosciences & psychopathologie
7. Stage A : immersion en institution
8. Analyse / supervision de la pratique
9. Droit de l'Homme (Introduction)
10. Informatique 2CN

11. Méthodologie universitaire (prise de notes, rapports de stage) – Lot Op1
12. Colloques et journées à thèmes – Lot Op1
13. Ateliers expérimentiels : art-thérapie, dramathérapie, danse-thérapie / Pratique instrumentale individuelle/en groupes – Lot Op2

Semestre 2

1. Psychologie du développement : enfance et adolescence
2. Psychiatrie et psychopathologie clinique : présentation de cas (1)
3. Formation musicale 2 / Atelier de pratiques mélodico-rythmiques
4. Le groupe : théories psychanalytiques
5. Musicothérapie réceptive & active
6. Accompagnement, improvisation clinique / Musique, neurosciences & psychopathologie
7. Stage auprès d'un musicothérapeute (enfants / adolescents / adultes)
8. Analyse / supervision de la pratique
9. Droit : identité professionnelle, éthique & déontologie
10. Informatique 2CN
11. Méthodologie universitaire (prise de notes, rapports de stage) – Lot Op1
12. Colloques et journées à thèmes – Lot Op1
13. Ateliers expérimentiels : art-thérapie, dramathérapie, danse-thérapie / Pratique instrumentale individuelle/en groupes – Lot Op2

Semestre 3

1. Psychologie du développement : âge adulte et vieillissement
2. Psychiatrie et psychopathologie clinique : présentation de cas (2)
3. Atelier de pratiques mélodico-rythmiques
4. Phénoménologie du vécu sonore / Ethnomusicologie des soins
5. Corps-voix-instruments, musique et musicothérapie / Accompagnement et improvisation clinique
6. Musicothérapie institutionnelle
7. Stage de professionnalisation
8. Analyse / supervision de la pratique
9. Droit : identité professionnelle, éthique & déontologie
10. Anglais scientifique
11. Méthodologie universitaire (prise de notes, rapports de stage) – Lot Op1
12. Colloques et journées à thèmes – Lot Op1

13. Ateliers expérientiels : art-thérapie, dramathérapie, danse-thérapie / Pratique instrumentale individuelle/en groupes – Lot Op2

Semestre 4

1. Stage en milieu institutionnel, analyse et supervision de la pratique
2. Accompagnement de mémoire / suivi individuel
3. Rédaction du mémoire
4. Présentation orale du mémoire et réponses aux questions du jury

5. Assiduité:

La présence aux activités d'apprentissage du Master est obligatoire et doit être attestée par les notifications d'assiduité émises par les enseignants à chaque séance. Les étudiants doivent respecter les horaires prévus et veiller à ce que leurs absences ne dépassent pas 10 % du volume horaire total du Master.

Si ce seuil est dépassé, la validation de l'unité concernée ne peut être accordée, et l'étudiant n'est pas autorisé à se présenter à l'examen de la session principale.

Un étudiant dont le quota d'absences dépasse 20 % du volume horaire total du Master est déclaré défaillant, ne pouvant participer ni à la session principale ni à la session de rattrapage, et devra restituer l'unité ou le Master avec la cohorte suivante.

6. Modalités d'évaluations:

➤ Session principale

L'évaluation finale comprend :

- Un **examen écrit** portant sur l'ensemble des notions théoriques des unités d'enseignement, noté sur **20 points** et représentant **75 % de la moyenne**.
- Les **activités de contrôle continu** (préparation et présentation de sujets thématiques confiés aux étudiants) représentant **25 % de la moyenne**.

Les étudiants ayant une moyenne **inférieure à 10/20** lors de la session principale doivent se présenter à un **examen de rattrapage théorique** portant sur l'ensemble des unités d'enseignement.

Examen pratique musicale (instrument)

- Un **examen oral** sera organisé à la **fin de la première année** et à la **fin de la deuxième année**, permettant d'évaluer la maîtrise instrumentale et la pratique musicale des étudiants.

Supervision et stages de musicothérapie

- La **supervision orale** des stages est notée et intégrée à l'évaluation finale.
- La **validation des stages en musicothérapie** est **impérative** pour la réussite du Master : un stage non validé empêche l'obtention du diplôme.

➤ *Session de rattrapage*

Une épreuve théorique sera programmée lors de la session de rattrapage, notée sur 20 points, comptant pour 75 % de la moyenne, tandis que la note du contrôle continu de la session principale est conservée et intégrée à la moyenne finale.

➤ *Soutenance de mémoire de fin d'études*

Au début du 4^e semestre, les étudiants sont invités à préparer leur mémoire, qui doit :

- Être en relation avec les objectifs du Master en intervention musicothérapeutique,
- Tenir compte des problèmes rencontrés sur leur lieu de travail,
- Être en accord avec leurs affinités avec les différents modules du Master.

Les étudiants ayant validé l'examen théorique sont autorisés à soutenir leur mémoire.

Chaque étudiant est dirigé par un universitaire compétent dans le domaine de la formation, notamment :

- Enseignants en musicothérapie, psychologie appliquée, neurosciences ou psychiatrie,
- Ou enseignants d'autres disciplines, à condition de posséder les compétences académiques et professionnelles nécessaires pour encadrer un mémoire en musicothérapie.

Le sujet de mémoire est soumis à une évaluation par un jury, validé par le coordinateur du Master et le doyen ou son représentant.

La présentation orale permet au jury d'évaluer la pertinence, la méthodologie et la qualité scientifique du travail.

La validation du mémoire après soutenance est impérative pour déclarer l'étudiant réussi au Master.